



Fédération des syndicats de travailleurs du rail  
17 boulevard de la libération - 93200 - Saint Denis  
Tel 01 42 43 35 75 - Fax 01 42 43 36 67  
federation-sudrail@wanadoo.fr  
www.sudrail.fr



## Facilités de circulation : ils remettent ça !

Dans son bilan annuel, la Cour des comptes reprend les conclusions d'un rapport publié il y a quelques mois à propos des « facilités de circulation » des cheminots et cheminotes. Il recommandait notamment de supprimer le permis annuel auxquels ont droit les ascendant-es des cheminot-es ou encore d'élargir les interdictions d'utilisation (lignes et horaires) des facilités de circulation.

**La Cour des comptes « oublie » que ces facilités de circulation sont, depuis la création de la SNCF en 1938, partie intégrante du contrat de travail.** Elle « oublie » de dire que les patrons de la SNCF justifient les bas salaires et faibles pensions de nombreux cheminot-es par l'existence de ces facilités de circulation.

**Mais qui sont ceux qui ont un avis sur les cheminots et les cheminotes ?**

- Le Président de la Cour des comptes a été député durant 12 ans, questeur de l'Assemblée nationale durant 5 ans : **il n'a jamais protesté contre les Facilités de Circulation des parlementaires, plus importantes que celles de la majorité des cheminot-es !**
- Quant au « conseiller maître » auteur du rapport, il se nomme André Le Mer, ex-numéro 2 de la DGSE et directeur du Renseignement venu finir sa carrière à la Cour des comptes, un spécialiste des postes sans facilités particulières en quelque sorte...

**Méprisons l'avis des donneurs de leçons, qui profitent bien plus que nous du système qu'ils font mine de dénoncer !**

Avec d'autres fédérations syndicales, SUD-Rail appelle les cheminot-es à défendre les droits acquis par les luttes passées.

Le 11 février 2014